



(Finistère)

Landéda, le 2 juillet 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2021

VENTE DE BIENS MOBILIERS

RAPPORT N°10/06/2021

Pour faire suite à la délibération concernant les plateformes de mise en enchères, il convient de fixer le prix de vente de lots d'anciens plateaux et bancs servant aux festivités afin de libérer le hangar se situant derrière la pharmacie.

Il s'agit également de compléter la délégation concernant la décision de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Pour le premier point, il est proposé de vendre aux collectivités et particuliers de la manière suivante :

- plateaux + 2 bancs (sans chevalet) : 2 €
- 5 plateaux + 10 bancs (sans chevalet) : 8 €.

C'est le prix de base et vendu directement. En ce qui concerne la vente aux enchères, c'est le prix de départ. Pour le deuxième point, il est proposé au conseil municipal, d'établir la règle de fonctionnement de la délégation donnée le 2 juin 2020. Ainsi, la mise en vente de biens mobiliers sera proposée à la commission des finances qui en fixera le prix. L'information sera, comme l'exige le CGCT, donnée au conseil municipal.

Par conséquent, je vous propose :

- de fixer le prix de vente et de base pour les enchères pour les anciens plateaux et bancs sans chevalet de la manière suivante :

- * lot de 1 plateau et 2 bancs sans chevalet : 2 €
- * lot de 5 plateaux et 10 bancs sans chevalet : 8 €

- de décider que la proposition de mise en vente sera faite à la commission des finances qui en fixera le prix et information sera faite au conseil municipal conformément au CGCT.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 19
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°10/06/2021

Réunion du 10 juillet 2021

VENTE DE BIENS MOBILIERS

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la salle Tariac en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR

Absents :

Anne POULNOT-MADEC donne procuration à Christine CHEVALIER
Jean-Luc CATTIN donne procuration à Isabelle POUILLAIN
Danielle FAVE donne procuration à Céline PRONOST
Marie-Laure LOUBOUTIN donne procuration à Laurent LE GOFF
Laurent QUEZEDE donne procuration à David KERLAN
Camille SORDET donne procuration à Philippe COAT
Marine VAUTIER donne procuration à Nolwenn DAUPHIN
Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR

Monsieur Hervé LOUARN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Christine CHEVALIER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente et de base pour les enchères pour les anciens plateaux et bancs sans chevalet de la manière suivante :

- * lot de 1 plateau et 2 bancs sans chevalet : 2 €
- * lot de 5 plateaux et 10 bancs sans chevalet : 8 €

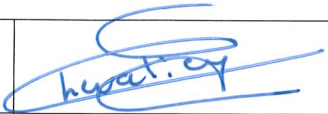
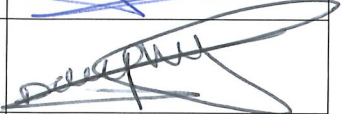
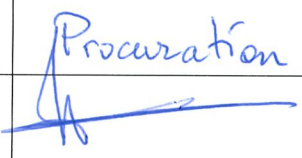
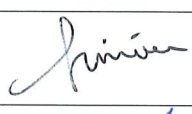
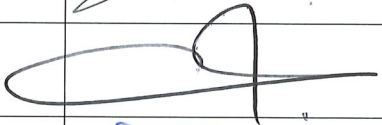
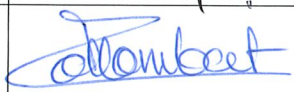
ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide que la proposition de mise en vente sera faite à la commission des finances qui en fixera le prix et information sera faite au conseil municipal conformément au CGCT.

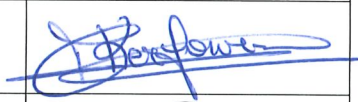
Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210710-2021_06_10-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	Procurat
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	Procurat
FAVÉ Danielle	Procurat
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	Procurat
QUÉZÉDÉ Laurent	Procurat
SORDET Camille	Procurat
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procurat
LE ROUX Jean-Luc	
LE ROUX Véronique	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	Procurat
DENEZ Grwann	

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210710-2021_06_10-DE

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10

2021/07/10